



COMPLÈTEMENT À LA MASSE 2024

RÈGLEMENT DE COURSE FORMAT RELAIS





SOMMAIRE

1. Organisation.....	4
2. Format de course, disciplines acceptées et catégorie	4
2.1 Format de course.....	4
2.2 Disciplines acceptées et catégorie.....	5
3. Inscriptions	5
3.1 Conditions d'admission	6
3.1.1 Age.....	6
3.1.2 Niveau de pratique et état de santé.....	6
3.1.3 Composition d'équipe.....	7
3.2 Frais d'inscription.....	7
3.3 Non-participation après inscription	7
4. Déroulement de la course	8
4.1 Remise des dossards	9
4.2 Briefing	9
4.3 Reconnaissance	9
4.4 Ordres et protocoles de départ	9
4.5 Règles de la course	10
4.5.1 Passage de relais.....	10
4.5.2 Arrivée de la 2 nd e manche.....	10
4.5.3 Pénalités.....	10
4.5.4 Porte cassée ou manquante.....	11
4.5.5 Dépassements	11
4.5.6 Arrêts	11
4.5.7 Protocole abandon.....	11
4.5.8 Stop course.....	11
4.5.9 Dossard.....	12
5. Remise des prix	12
6. Assurance, équipement obligatoire et sécurité	12
6.1 Assurance organisateur	12
6.2 Assurance participant.....	12
6.3 Équipement obligatoire.....	13
6.4 Sécurité	13



- 7. Droit à l'image 13
- 8. Cas de force majeure..... 13



1. ORGANISATION

Le Club des Sports des Menuires (ci-après « l'organisateur »), en collaboration avec l'office de tourisme des Menuires, organise, le samedi 23 mars 2024, aux Menuires, l'évènement Complètement à la Masse.

Celui-ci comprend, entre-autres, une course au format Relais (ci-après « la course »).

L'organisateur déclare avoir soumis aux autorités publiques compétentes les demandes nécessaires à l'organisation de l'évènement.

2. FORMAT DE COURSE, DISCIPLINES ACCEPTÉES ET CATÉGORIE

2.1 FORMAT DE COURSE

La course s'effectue par équipe de 3 et comprend 2 manches :

- 1^{ère} manche – Contre-la-montre sur un tracé divisé en 3 sections, avec 2 passages de relais. La manche comprend des spécificités propres à l'épreuve. Le participant accepte ces spécificités :
 - Départ du tracé et du 1^{er} relais au sommet de la télécabine Pointe de la Masse, au niveau du restaurant le 2800.
 - Départ du 2^{ème} relais au milieu du boardercross situé sur la piste du Rocher, accessible par la télécabine Pointe de la Masse, puis en descendant par les pistes ouvertes au public pour prendre le téléski de la Masse et enfin descendre par la piste du Rocher.
 - Départ du 3^{ème} relais au milieu de la piste des Valons, au croisement avec le départ de la piste Les Enverses, accessible par la télécabine Pointe de la Masse, puis en descendant par les pistes ouvertes au public.
 - Arrivée du tracé à la terrasse du Friendly Natural Park.
 - Tracé de slalom géant entre-coupé de zones spéciales.
 - Zones spéciales de type : champs de piquets, champs de bosses, snake run, stand de tir biathlon, boardercross, ...
 - Tracé comportant environ 100 virages.
 - Portes matérialisées par une porte intérieure et extérieure avec banderole.



- 22 à 35 m d'espacement entre les portes.
- Longueur du tracé : 4,3 km.
- Dénivelé du tracé : 880 m.
- 2^{ème} manche – Course de luge avec départ simultané des 3 membres de l'équipe. Chronométrage sous forme « 1^{er} parti, dernier arrivé ». La manche comprend des spécificités propres à l'épreuve. Le participant accepte ces spécificités :
 - Tracé, selon l'enneigement, sur la piste de Roc'n'Bob ou le stade de slalom des Menuires.
 - Départ, selon l'enneigement, au sommet de la télécabine Roc I ou sur le stade de slalom des Menuires.
 - Arrivée au pied du stade de slalom des Menuires.

2.2 DISCIPLINES ACCEPTÉES ET CATÉGORIE

La course est ouverte aux disciplines suivantes : ski, snowboard, télémark, monoski, patinettes/bigfoot, yooner, snowscoot.

Les équipes seront regroupées au sein d'une catégorie unique, qu'importe l'âge, le sexe et la discipline pratiquée par chaque participant composant l'équipe.

3. INSCRIPTIONS

Les inscriptions à la course se font uniquement via le site internet de l'évènement, à l'adresse <https://www.complementalamasse.fr/sinscrire>. Une fois ouvertes, elles le resteront jusqu'au jeudi 21/03/24 23h59, dans la limite de 150 équipes.

Toute inscription à la course nécessite d'avoir formé une équipe complète. Pour pouvoir s'inscrire, il sera demandé au participant d'indiquer le nom de son équipe et de ses coéquipiers.

Seul le respect des conditions d'admission, le paiement des frais d'inscription et la validation par l'organisateur du dossier d'inscription entraînent la confirmation de l'inscription d'un participant.



3.1 CONDITIONS D'ADMISSION

3.1.1 Age

La course est ouverte :

- En tant que 1^{er} relayeur, à toute personne née au plus tard en 2013.
- En tant que 2^{ème} et 3^{ème} relayeur, à toute personne née au plus tard en 2015.

Pour un participant mineur, une autorisation du représentant légal, signée et datée de 2024, devra obligatoirement être fournie au moment de l'inscription (document vierge accessible sur la page « S'inscrire » du site de l'évènement, à partir de l'ouverture des inscriptions).

3.1.2 Niveau de pratique et état de santé

La participation à la course nécessite :

- En tant que 1^{er} relayeur, de savoir évoluer sur une piste noir bosselée, par tout type de temps et de neige, et d'avoir un état de santé compatible.
- En tant que 2^{ème} relayeur, de savoir évoluer sur une piste bleue (niveau du parcours équivalent étoile de bronze), par tout type de temps et de neige, et d'avoir un état de santé compatible.
- En tant que 3^{ème} relayeur, de savoir évoluer sur une piste rouge (niveau du parcours équivalent étoile de bronze), par tout type de temps et de neige, et d'avoir un état de santé compatible.

Le participant est informé que l'organisateur ne vérifiera pas son niveau de pratique et son état de santé. Au moment de son inscription et de sa participation à la course, il engage donc sa responsabilité en certifiant répondre aux conditions susmentionnées, et serait donc tenu responsable de tout accident qu'il pourrait subir ou provoquer en conséquence.

Néanmoins, l'organisateur se réserve le droit d'empêcher un participant de prendre le départ, ou de terminer la course dans le cas où il aurait pris le départ, s'il s'aperçoit que le participant a jugé de manière erroné son niveau de pratique et/ou son état de santé au vu des conditions susmentionnées.

Aucun remboursement ne serait effectué en cas de jugement erroné d'un participant sur son niveau de pratique et/ou son état de santé.



3.1.3 Composition d'équipe

Chaque équipe est composée de 3 participants. La composition d'équipe est libre, elle peut être mixte en âge, sexe et discipline, dans le respect des conditions d'admission.

Exemple de composition d'équipe :

- 1^{er} relayeur – homme de 46 ans en snowboard.
- 2^{ème} relayeur – femme de 14 ans en ski.
- 3^{ème} relayeur – femme de 44 ans en télémark.

3.2 FRAIS D'INSCRIPTION

	Early Avant le 08/03/24	Late Du 08 au 21/03/24
Inscription à la course	20,00 €	30,00 €
Inscription à la course + forfait Menuires journée	37,00 €	47,00 €

Frais d'inscription par personne.

L'inscription à la course comprend :

- Le droit de participer à la course.
- Un sac de bienvenue et ses goodies.
- Le dossard de l'épreuve.
- Un repas avec une boisson.

3.3 NON-PARTICIPATION APRÈS INSCRIPTION

Toute inscription à la course est personnelle, ferme et définitive. Elle ne peut faire l'objet d'aucun remboursement et aucun transfert d'inscription vers une autre personne n'est autorisée.



Un contrôle d'identité sera effectué à la remise des dossards.

Dans le cas où une personne inscrite ne participerait pas à la course et inciterait une tierce personne à usurper son identité pour participer à sa place, la tierce personne serait tenue responsable de tout accident subi ou provoqué par la seconde durant l'évènement.

En cas de désistement d'un membre d'une équipe, l'équipe pourra être maintenue si elle trouve un remplaçant, dans un délai de 7 jours, ou avant la clôture des inscriptions, si elle survient avant l'arrivée à terme du délai de 7 jours. L'équipe devra alors informer l'organisation de la situation, à inscriptions@clubssportsmenuires.com, en précisant le membre de l'équipe qui ne participera pas à la course. Le remplaçant pourra alors s'inscrire en tant que membre de l'équipe et s'acquitter des frais d'inscriptions.

Si le désistement d'un membre de l'équipe est dû à un empêchement justifié (notamment pour raisons médicales ou décès d'un proche), aucun remboursement ne sera effectué, mais un bon d'achat égal au montant des frais d'inscription qu'il aura déboursés, valable pour l'édition 2025 de Complètement à la Masse, lui sera offert.

Si ce désistement justifié entraîne la non-participation de l'équipe tout entière, les autres membres de l'équipe ne seront pas non plus remboursés, mais chacun se verra offrir un bon d'achat, valable pour l'édition 2025 de Complètement à la Masse, égal au montant des frais qu'il aura déboursés.

Démarche à suivre en cas d'empêchement justifié afin d'obtenir le bon d'achat :

- Informer l'organisateur de l'empêchement justifié, avant le 16/03/24 à 23h59, à inscriptions@clubssportsmenuires.com.
- Conserver l'accusé de réception adressé par l'organisateur pour justifier de la non-participation justifiée à la course de l'édition 2024 de Complètement à la Masse.
- Contacter l'organisateur lors de l'ouverture des inscriptions à l'édition 2025 de Complètement à la Masse, à inscriptions@clubssportsmenuires.com, en fournissant l'accusé de réception susmentionné.

4. DÉROULEMENT DE LA COURSE

Un mail sera envoyé en amont de l'évènement pour rappeler aux participants toutes les informations importantes liées à leur participation à Complètement à la Masse, et en particulier à la course.



4.1 REMISE DES DOSSARDS

2 sessions de remise des dossards auront lieu aux Menuires :

- Le vendredi 22 mars, de 17h à 19h, à l'office du tourisme des Menuires.
- Le samedi 23 mars, de 6h45 à 8h, à la salle hors sac située au pied de la télécabine Pointe de la Masse.

4.2 BRIEFING

Un briefing, obligatoire pour tous les participants, aura lieu le jour de la course, à 8h, au départ de la télécabine Pointe de la Masse. Les participants pourront ensuite prendre la télécabine pour se rendre au départ.

4.3 RECONNAISSANCE

La reconnaissance sera possible et s'effectuera uniquement à vue, depuis la télécabine et le bord de piste. Aucun participant ne sera toléré la piste, sous peine de disqualification.

Le port du dossard sera obligatoire lors de la reconnaissance.

4.4 ORDRES ET PROTOCOLES DE DÉPART

Le départ des participants lors de la 1^{ère} manche s'effectuera dans l'ordre des dossards, à partir du numéro 1. Tout participant au départ de la manche devra porter son dossard numéroté.

L'ordre des dossards lors de la 1^{ère} manche sera défini par au tirage au sort global à la mêlée, modulé pour permettre aux équipes comptant des membres inscrits à la course au format Solo de prendre le départ de la course suffisamment en amont du début de celle au format Solo.

Le premier départ aura lieu à 9h30. Puis chaque départ s'effectuera à intervalle minimum de 30 secondes entre les équipes.

La présence de chaque membre d'une équipe est requise au point de départ de son relais au minimum 15 minutes avant son horaire de passage. En cas de non-présence au départ, si



l'organisateur le permet, l'équipe retardataire sera intercalée entre 2 équipes. Sinon, elle sera disqualifiée.

Le départ des participants lors de la 2nde manche s'effectuera dans l'ordre d'arrivée des équipes au départ, dans l'intervalle entre 13h et 14h15. Toute équipe arrivant au départ après 14h15 sera disqualifiée. Tout participant au départ de la manche devra porter son dossard numéroté.

Le premier départ aura lieu à 13h30. Puis chaque départ s'effectuera à intervalle minimum de 30 secondes entre les équipes.

4.5 RÈGLES DE LA COURSE

4.5.1 Passage de relais

Lors de la 1^{ère} manche, le passage de relais se fera à l'arrêt, dans la zone dédiée à cet effet, et en marquant le passage de relais selon la méthode indiquée par l'organisateur lors du briefing.

4.5.2 Arrivée de la 2nde manche

Lors de la 2nde manche, le franchissement de la ligne d'arrivée se fera obligatoirement en présence des 3 membres de l'équipe. Si un ou plusieurs coéquipiers est/sont en avance au moment d'atteindre l'arrivée, il(s) devra/ont patienter pour que ses/leur coéquipier(s) retardataire(s) le(s) rejoigne(nt). Toute équipe qui ne franchit pas la ligne d'arrivée en étant au complet sera disqualifiée.

4.5.3 Pénalités

Les contrôleurs et le directeur de course jugeront de la disqualification d'un participant et de son équipe pour les fautes suivantes :

- Une porte enfourchée.
- Une porte manquée.
- Un obstacle non franchi ou non pris dans sa totalité.



4.5.4 Porte cassée ou manquante

Si une porte est cassée ou manquante, le participant devra garder la trajectoire du tracé et marquer le virage.

4.5.5 Dépassements

Les dépassements seront autorisés durant la course. Via un drapeau jaune, les contrôleurs indiqueront au participant se faisant rattraper qu'il doit laisser passer le participant suivant.

Le participant sujet à un drapeau jaune devra, dans l'ordre :

- Marquer un arrêt sur le côté du tracé.
- Laisser passer le participant suivant.
- Repartir avec un écart d'une porte minimum avec le participant qui l'a dépassé.

Le participant situé en amont est responsable en cas de collision lors du dépassement.

Le manquement, par un participant, au protocole de dépassement, entraînera sa disqualification et celle de son équipe.

4.5.6 Arrêts

L'arrêt hors protocole dépassement sera considéré comme un abandon.

4.5.7 Protocole abandon

S'il en est capable, le participant souhaitant abandonner la course devra en informer un contrôleur et quitter la piste réservée à la course pour descendre vers l'arrivée via les pistes ouvertes au public.

4.5.8 Stop course

Via un drapeau rouge, l'organisateur se réserve le droit d'arrêter la course à tout moment pour des raisons de sécurité. Tous les membres d'une équipe en course et ne pouvant terminer leur course seront invités à remonter au départ de leur relais pour un second passage.



4.5.9 Dossard

Durant la course, chaque participant devra porter son dossard numéroté.

5. REMISE DES PRIX

La remise des prix de la course se tiendra le samedi 23 mars, à 16h, au pied du stade de slalom aux Menuires.

Seront récompensés, au cumul des 2 manches :

- Le top 3 au scratch.
- Le top 3 des équipes ne comptant que des participants mineurs.

Des récompenses spéciales pourront être remises sur décision de l'organisateur, notamment une récompense pour le meilleur déguisement.

Un tirage au sort de certains lots aura lieu à la fin de la remise des prix.

6. ASSURANCE, ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE ET SÉCURITÉ

6.1 ASSURANCE ORGANISATEUR

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur atteste avoir souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants à l'évènement.

6.2 ASSURANCE PARTICIPANT

Il est recommandé aux participants de souscrire une assurance individuelle accident pour être couvert s'ils sont victimes d'un accident durant la course. En effet, les participants sont informés des risques liés à leur participation à la course et les assument (glissades, chutes, chocs, contact avec d'autres participants, ...).

En outre, ils sont informés de la possibilité de souscrire à l'assurance Carré Neige journée, au tarif de 3,30 €, au moment de l'inscription.



Aussi, chaque participant est responsable de l'ensemble de son matériel et de ses biens personnels. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommage, perte, bris, vol ou dégradation survenus avant, pendant et après l'évènement et ce, sur toutes les zones de l'évènement.

6.3 ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE

Le port du casque sera obligatoire lors de la course. Tout participant ne portant pas de casque se verra refusé de prendre le départ de la course et aucun remboursement ne sera effectué.

Le port de la dorsale est fortement conseillé.

6.4 SÉCURITÉ

La sécurité et le secours lors de la course sera assurée par le service des pistes du domaine skiable des Menuires.

7. DROIT À L'IMAGE

Tout participant s'inscrivant à la course autorise l'organisateur à capter son image lors de l'évènement et à l'utiliser pour toute communication liée à l'édition 2024 de Complètement à la Masse et aux suivantes.

8. CAS DE FORCE MAJEURE

Si la course devait être annulée pour cause de force majeure (panne de remontée mécanique, incident géologique, terrorisme, pandémie...) ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisateur, l'organisateur rembourserait les frais d'inscription mais aucune indemnité ne serait versée.

L'organisateur pourra à tout instant modifier le parcours ou mettre fin à la compétition. Les participants devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisateur.



Le non-respect de ces consignes entraînera, de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur.
Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement.

**L'inscription à la course au format Relais de Complètement à la Masse implique
l'acceptation expresse par chaque participant dudit règlement.**